

AGRICA ÉPARGNE

ÉQUILIBRÉ

Rapport annuel au 31/12/2025



FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE

Société de gestion :	AGRICA EPARGNE
Teneur de comptes conservateur de parts :	AMUNDI ESR
Dépositaire :	CACEIS BANK
Commissaire aux comptes :	PWC AUDIT

■ NOM DU FCPE

Agrica Épargne Équilibré

■ NATURE JURIDIQUE

Agrica Épargne Équilibré est un fonds multi-entreprises régi par les dispositions de l'article L. 214-164 du Code monétaire et financier.

■ CLASSIFICATION AMF

Le FCPE Agrica Épargne Équilibré ne fait pas référence à une classification. Le FCPE Agrica Épargne Équilibré est un fonds mixte dont l'actif peut être investi dans des supports relevant du marché action, du marché obligataire et du marché monétaire.

■ PROFIL DE RISQUE

L'indicateur synthétique de risque classe les fonds sur une échelle allant de 1 à 7, sur la base d'un calcul reposant sur le comportement du fonds face à la combinaison des risques de marché et de crédit. La présentation et le positionnement sur l'échelle sont normés, le niveau 1 représentant le risque le plus faible.

Le profil de risque du fonds au 31/12/2025 est de 3.

■ AFFECTATION DES RESULTATS

Capitalisation dans le fonds.

■ CREE POUR L'APPLICATION

- des divers accords de participation passés entre les sociétés adhérentes et leur personnel ;
- des divers plans d'épargne d'entreprise ou interentreprises, plans d'épargne pour la retraite collectifs, plans d'épargne pour la retraite collectifs interentreprises établis par les sociétés adhérentes pour leur personnel.

■ OBJET DU FONDS

Le fonds a pour objet la constitution d'un portefeuille d'instruments financiers.

A cette fin, le fonds ne peut recevoir que les sommes :

- attribuées aux salariés de l'entreprise au titre de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise ;
- versées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise, du plan d'épargne de groupe, du plan d'épargne interentreprises, du plan d'épargne pour la retraite collectif, du plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises y compris l'intéressement ;
- versées dans le cadre d'un plan d'épargne retraite conformément à l'article L224-1 et suivants du code monétaire et financier ;
- provenant du transfert d'actifs à partir d'autres FCPE ;
- gérées jusque-là en comptes courants bloqués, pour la période d'indisponibilité restant à courir, dès lors que les accords précités le prévoient ;
- gérées jusque-là en comptes courants bloqués et devenues disponibles en application des articles L. 3323-2, L.3323-3 et D. 3324-34 du Code du travail.

■ OBJECTIF DE GESTION ET STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCPE a pour objectif, sur un horizon de placement de trois à cinq ans minimum, de sur performer son indicateur de référence.

Le FCPE gère de façon dans le respect des ratios prévus par la réglementation et son propre règlement, des actifs financiers (valeurs mobilières) français ou étrangers.

Le FCPE est un fonds de fonds et sera investi jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'organismes de placement collectif (OPCVM/FIVG), c'est-à-dire :

- en OPCVM (organisme de placement collectif en valeurs mobilières) de droit français ou étranger ;
- en FIVG (fonds d'investissement à vocation générale) de droit français.

Le FCPE sera investi à hauteur de 50% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM ou de FIVG investis en produits de taux ; y compris OPCVM et FIVG monétaire et monétaire court terme, et à hauteur de 50% en parts ou actions d'OPCVM ou de FIVG investis en produits actions.

Ces ratios s'entendent avec une fourchette de plus ou moins 10%, étant précisé que cette fourchette s'applique par poche.

■ INDICATEUR DE REFERENCE

- 50% MSCI EMU Net (dividendes réinvestis),
- 30% Bloomberg Euro Agg. Treasury
- 20% €ster.

■ VIE DU FCPE SUR L'EXERCICE SOUS REVUE

Lors du Conseil de Surveillance qui s'est tenu le 19 juin 2025, M. Patrick LEROY Directeur général délégué de la société de gestion AGRICA EPARGNE a constaté la présence de Mme Aurélia MESSALES, présidente en exercice. Dans ces conditions elle préside la présente séance (mandat sur exercice 2024) et est porteuse des pouvoirs donnés au Président. Le conseil de surveillance :

- a approuvé la reconduction de Mme Aurélia MESSALES, représentante salariée d'AGRICA GESTION, pour les fonctions de Présidente du FCPE Agrica Épargne Equilibré pour l'exercice 2025
- a approuvé le rapport annuel ainsi que les comptes annuels
- a pris acte du passage de toute la gamme de FCPE en article 8 selon la réglementation SFDR d'ici septembre 2025

■ POLITIQUE D'INVESTISSEMENT SUIVIE PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE

En dépit des turbulences commerciales et géopolitiques, les actions mondiales enregistrent leur 3ème année consécutive de forte performance et clôturent l'exercice 2025 proches de leurs records historiques. Les marchés ont été portés par l'enthousiasme autour de l'intelligence artificielle, la résilience de l'économie mondiale et la posture plus accommodante de la plupart des grandes banques centrales. Le MSCI EMU s'adjuge une performance de +23,7% sur l'exercice tandis que le S&P 500 progresse de +17,4% en dollars. Si les actions américaines ont été soutenues par le secteur technologique, les indices européens ont quant à eux, été tirés par les principaux gagnants des perspectives de relance budgétaire massive en Allemagne tels que la défense, les banques, les services aux collectivités ou les industrielles qui concentrent l'essentiel de la performance annuelle du MSCI EMU. Conséquence de cette forte polarisation du marché, le MSCI EMU Value progresse de +35,7% en 2025, surperformant massivement le MSCI EMU Croissance qui ne progresse que de +12,0%.

Sur le plan économique, la croissance mondiale est restée légèrement supérieure à 3% en 2025, démontrant une grande capacité de résistance aux différents chocs tarifaires et géopolitiques. Aux Etats-Unis, les craintes de fort ralentissement liées à la guerre commerciale se sont rapidement dissipées. Le marché du travail s'est affaibli mais à l'opposé, les dépenses dans l'Intelligence Artificielle ont poursuivi leur boom et la consommation des ménages a bien résisté. La croissance du PIB devrait se maintenir autour de 2% grâce à une demande interne qui va bénéficier des baisses d'impôts prévues par l'administration Trump, du reflux de l'inflation et de l'assouplissement monétaire en cours. En Zone Euro, la croissance du PIB reste modeste (autour de +1%) mais est très disparate entre les grands pays. La reprise devrait légèrement s'accélérer en 2026 grâce aux premiers effets du plan de relance massif dans les infrastructures et la défense en Allemagne.

Au niveau monétaire, le BCE a achevé son cycle de baisse des taux en juin 2025 alors que l'inflation est désormais en ligne avec sa cible de 2%. Du côté de la FED, après trois baisses de taux en 2025, de nouvelles baisses sont probables en 2026 face à un marché du travail qui montre des signes de ralentissement.

Enfin, l'année s'est avérée être un millésime décevant pour la gestion active puisque seulement 15% des gérants blend zone euro ont battu l'indice MSCI EMU, alors que la moyenne des quatre années précédentes s'établissait à 43%.

Dans ce contexte AGRICA EPARGNE Equilibré clôture l'exercice en progression de +7,51% (part A) soit 4,56% derrière son indice de référence.

Notre sélection de fonds actions a été la principale détractrice de la performance relative tandis que les fonds obligataires ainsi que les fonds de performance absolue ont généré de la valeur tout au long de l'année.

Au sein de notre sélection de fonds actions, les fonds européens ont très majoritairement sous-performé cette année tandis que notre diversification aux marchés américains a pesé sur la performance du portefeuille.

Parmi la poche obligataire, les expositions stratégiques sur les obligations d'entreprises de bonne qualité ainsi que sur les obligations convertibles ont permis de générer de la valeur.

Enfin, au sein de notre sélection de fonds de performance absolue, tous ont contribué positivement.

L'année 2026 a démarré dans un climat volatile marqué par un contexte d'incertitudes géopolitiques persistantes et le retour des menaces de droits de douanes par l'administration Trump. Pour autant, le cadre économique reste favorable, les conditions monétaires ont été assouplies et les politiques budgétaires sont expansionnistes dans de nombreux pays, créant un environnement favorable aux actions. En outre, les actions européennes présentent un niveau de valorisation en ligne avec la moyenne historique mais sensiblement inférieur aux actions américaines.

■ PERFORMANCE ET COMPOSITION DU FONDS

Performances du portefeuille¹

Les performances sont présentées après déduction des frais de fonctionnement et de gestion.

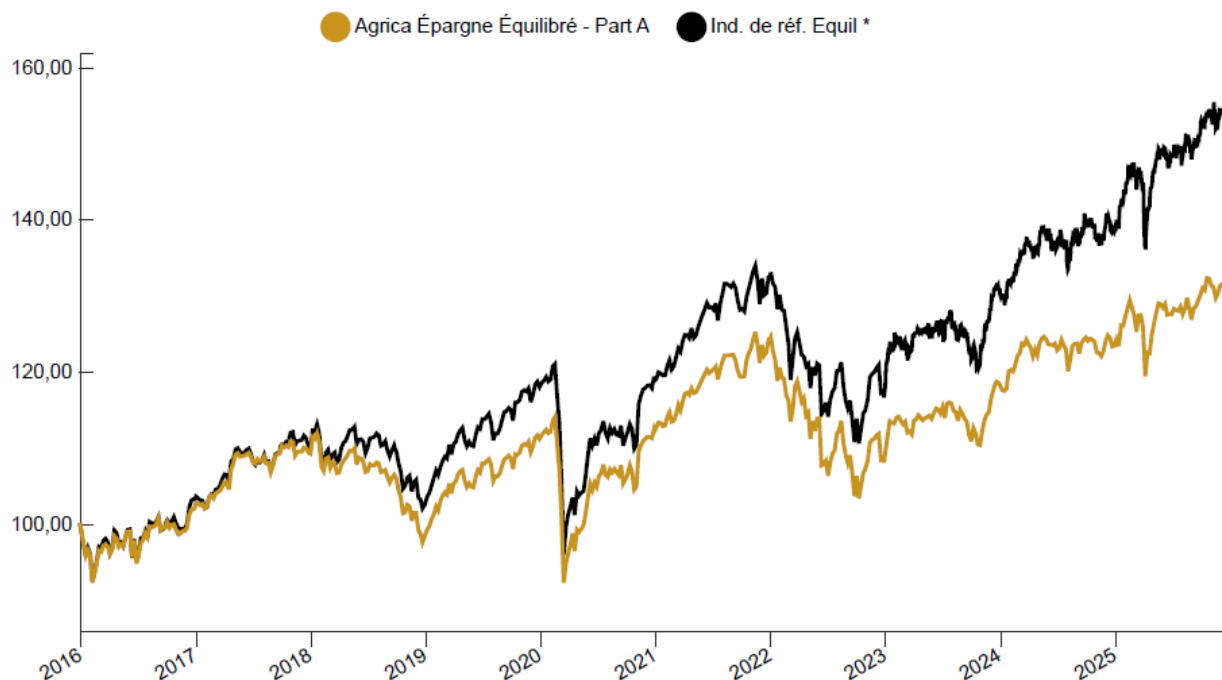
Sur la période sous revue (31 décembre 2024 / 31 décembre 2025), la performance s'établit à +12,06% pour l'indice et celle du fonds à :

- **+7,51%** pour la part A
- **+8,31%** pour la part PERGA

Les performances présentées sont celles de la part A qui représente la part la plus importante du fonds :

¹ *Les performances passées ne préjugent pas des performances futures*

Évolution de la VL du fonds (en base 100; source AGRICA Epargne)



*** Historique des Indices de Référence Équilibré :**

Jusqu'au 01/07/2011, l'indicateur de référence était 50% JPM EMU Government Bond Index + 50% MSCI EMU.

Depuis le 01/07/2011, l'indicateur de référence était 50% CAC40 dividendes réinvestis + 50% EuroMTS Global.

A partir du 01/09/2014, l'indicateur de référence est 50% MSCI EMU Net + 30% EuroMTS Global + 20% EONIA

A partir du 02/01/2022, l'indicateur de référence est 50% MSCI EMU Net + 30% EuroMTS Global + 20% €STR

**** A compter du 01/12/2023, l'indicateur de référence est 50% MSCI EMU Net + 30% Bloomberg Eur Agg Treas. TR + 20% €STR***

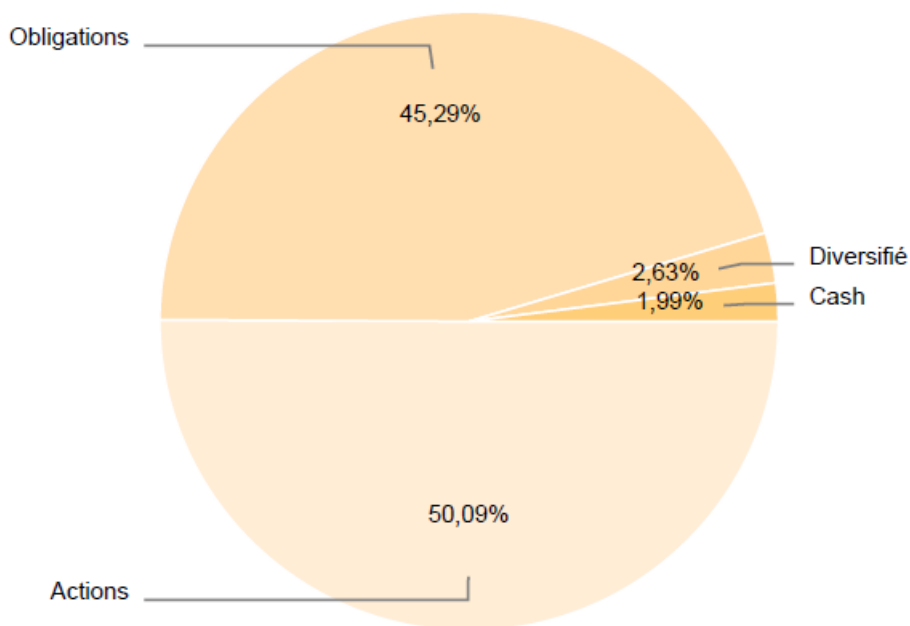
Composition du portefeuille

Au 31 décembre 2025, le FCPE Agrica Épargne Équilibré était composé à 50,1% en parts d'OPCVM/FIVG investis en produits actions, 45,3% en parts d'OPCVM/FIVG investis en produits de taux, 2,6% en parts d'OPCVM/FIVG investis autres produits (fonds mixtes ou ne faisant référence à aucune classification) et à 2% en parts d'OPCVM/FIVG monétaires et liquidités pures.

Composition du portefeuille (source: AGRICA Epargne)

10 Principales lignes (poids en % de l'AN)		
GROUPAMA AM-FAGUS	Actions Zone Euro	15,09
PRAIRIAL	Actions Zone Euro	10,12
AE EURO SELECTION	Actions Zone Euro	8,95
AMUNDI CORE EUR GOVT BD-IE-C	Obligations Zone Euro	8,00
ASTRIA-CD	Obligations Zone Euro	7,51
AM CR MSCI EMU UCITS ETF ACC	Actions Europe	7,40
SIENNA MONETAIRE-I	Obligations Zone Euro	5,50
BLUEBAY INVEST GR EURO GV-I	Obligations Zone Euro	5,14
DNCA INVEST ALPHA BD I	Obligations Monde	4,28
AMUNDI-EUR GOVT BD RES-IEURA	Obligations Zone Euro	4,08

Allocation d'actifs



Il convient de noter que les fonds Agricola Epargne Euro Sélection et Agricola Epargne Euro Responsable, fonds gérés par les équipes d'AGRICOLA EPARGNE, ont été investis dans ce FCPE et qu'ils représentent respectivement 8,95% et 3,78% de l'actif du fonds au 31/12/2025.

Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres en 2025

Le FCPE Agrica Épargne Équilibré appartient à la gamme de fonds d'épargne salariale gérée par AGRICA ÉPARGNE.

La composition du portefeuille a évolué tout au long de l'année. En 2025, le nombre d'opérations passé est de 71 et le volume des opérations correspondant est de :

Montant des achats : 18 075 994 €

Montant des ventes : 17 465 086 €

Principaux mouvements sur le portefeuille sur l'année

ACHATS			VENTES		
ISIN	LIBELLE	MONTANT	ISIN	LIBELLE	MONTANT
LU1646361276	AMUNDI MSCI EMU-ETF ACC	2 942 651	IE0007472990	VANGUARD-EUR GV BND IDX-EURA	3 332 511
LU0549539178	BLUEBAY INVEST GR EURO GV-I	1 639 526	LU1681047236	AMUNDI EURO STOXX 50 ETF DR	2 936 177

■ AUTRES INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Calcul du risque global

La méthode utilisée pour le calcul du ratio du risque global est la méthode du calcul de l'engagement.

Effet de levier

Effet de levier brut = 0,98

Effet de levier selon la méthode de l'engagement = 1,00

Procédure de sélection des intermédiaires

AGRICA ÉPARGNE a mis en place une politique de "meilleure exécution" qui encadre la sélection des intermédiaires auprès desquels les ordres sont transmis en vue de leur exécution sur les marchés.

AGRICA ÉPARGNE a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé (établissement agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement) et ce, en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

Les intermédiaires (contreparties d'exécution) sont sélectionnés sur la base de critères établis par le Comité de sélection des intermédiaires. La liste des intermédiaires habilités par AGRICA EPARGNE est revue *a minima* semestriellement par le Comité de sélection des intermédiaires auquel participent l'équipe de gestion, le middle office, la conformité et la table de négociation externalisée.

AGRICA EPARGNE veille à n'investir que dans des fonds ne prélevant pas de droit d'entrée.

Règlement SFTR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Gestion de la liquidité

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.

Néanmoins, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs de parts le commande, la Société de Gestion peut décider de plafonner les rachats. Ainsi, la Société de Gestion pourra décider de ne pas exécuter l'ensemble des ordres de rachat centralisés sur une même valeur liquidative lorsque ces ordres atteignent un seuil objectivement préétabli par la Société de Gestion et conforme à la réglementation applicable.

Les ordres de rachat de l'ensemble des parts du fonds peuvent faire l'objet du mécanisme de plafonnement des rachats (« Gates ») dans les conditions qui figurent à l'Article 15 du règlement du fonds.

Politique Environnementale Sociale et de bonne Gouvernance (ESG)

Information relative aux règlements SFDR et Taxonomie :

Le règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) établit des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité.

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens des articles 8 du règlement SFDR.

La mise en œuvre des caractéristiques ESG au sein du portefeuille se traduit par l'investissement d'un minimum de 60% de l'encours du fonds dans des sous-jacents article 8 et/ou 9 au sens du règlement SFDR.

La taxonomie européenne est un système de classification établissant une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par le Règlement Taxonomie, ne sont pas nécessairement nuisibles à l'environnement ou non durables. Par ailleurs, d'autres activités pouvant apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne font pas encore nécessairement partie du Règlement Taxonomie.

Les investissements du fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental établis par le Règlement Taxonomie.

Respect des objectifs de performance extra-financière

Le principal indicateur de durabilité utilisé pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales du fonds est la part de l'encours investi dans des fonds relevant de l'article 8 et/ou de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088. Cette part doit être de 60% minimum de l'actif net (hors liquidités).

Pour plus d'information sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), AGRICA EPARGNE met à la disposition des investisseurs un Rapport article 29 LEC sur son site internet www.agricaepargne.com (rubrique Investissement responsable, section Informations réglementaires).

Politique de vote

AGRICA ÉPARGNE a défini une politique de vote aux Assemblées Générales qui peut être obtenue sur simple demande auprès de la Société de gestion.

Un rapport rendant compte de la manière dont la Société de gestion a exercé ses droits de votes aux Assemblées Générales est établi dans les 4 mois suivant la clôture de l'exercice du fonds. Ce rapport est disponible sur le site internet de la société www.agricaepargne.com.

Le fonds AGRICA ÉPARGNE Equilibré est géré sous format multi gestion, les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC composant le portefeuille du fonds sont exercés par la société en charge de la gestion de l'OPC concerné, selon la politique de vote établie par cette dernière.

■ COMMISSIONS DE MOUVEMENT

En conformité avec l'article 322-41 du Règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion pour compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Cette commission se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres,
- aucune « commission de mouvement » n'est perçue par la société de gestion.

■ FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU FOND DE FONDS

Part A :

Frais de fonctionnement et de gestion *	1,20%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,657%
Ce coût se détermine à partir :	
▪ Des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,657%
▪ Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur	0,00%
Autres frais facturés à l'OPC	0,019%
Ces autres frais se décomposent en :	
▪ Commission de surperformance	0,00%
▪ Frais de transactions	0,019%
Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos	1,876%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	Néant

Part PER GA :

Frais de fonctionnement et de gestion	0,45%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,657%
Ce coût se détermine à partir :	
▪ Des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,657%
▪ Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur	0,00%
Autres frais facturés à l'OPC	0,019%
Ces autres frais se décomposent en :	
▪ Commission de surperformance	0,00%
▪ Frais de transactions	0,019%
Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos	1,126%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	Néant

■ RETROCESSIONS DE FRAIS DE GESTION

AGRICA Epargne Equilibré est un placement collectif dit « de partage ».

Ainsi, conformément au Règlement du FCPE, la société de gestion Agrica Epargne a reversé 5% des frais de gestion financière encaissés (après déduction des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs du fonds), à l'Association Siel Bleu. Le montant du don versé au titre de l'exercice 2025 est de 21 970€.

AGRICA ÉPARGNE ÉQUILIBRÉ

■ HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes sont pris en charge par le fonds.

Ils sont inclus dans les frais de gestion et de fonctionnement.

Pour l'année 2025, les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 2 652€ TTC.

■ POLITIQUE DE REMUNERATION DU PERSONNEL EXERCICE 2025

Dans le cadre de sa demande d'agrément en qualité de Société de Gestion de portefeuille soumise intégralement à la Directive AIFM, AGRICA ÉPARGNE s'est engagée à respecter les principes de rémunération prévus par ladite directive dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- l'existence d'une politique de rémunération n'encourageant pas la prise de risque et visant l'ensemble des collaborateurs,
- la détermination et l'attribution des rémunérations avec pour objectif l'alignement d'intérêts entre les investisseurs et le gestionnaire du FIA.

Les grands principes de rémunération mis en place au sein de la société de gestion sont les suivants :

- composante fixe : rétribuant la capacité du collaborateur à assumer une fonction dans la société de façon satisfaisante. Cette fonction est corrélée aux compétences et à l'expérience du collaborateur,
- la composante fixe peut être complétée, de manière équilibrée, d'une rémunération variable (bonus) qui vise à reconnaître la performance individuelle dans la création de valeur pour la société de gestion. La performance du collaborateur est appréciée dans le cadre d'un processus d'évaluation formalisé au travers d'objectifs quantitatifs et qualitatifs définis.

Le bonus n'est payé que si la situation financière de la société de gestion le permet et s'il est réellement justifié au travers de l'évaluation individuelle, mais aussi collective des collaborateurs au regard de leur contribution dans la création de valeur pour la société de gestion.

La rémunération variable des preneurs de risques prend en compte des critères quantitatifs ainsi que des critères qualitatifs. Les rémunérations variables éventuelles sont déterminées chaque année par les dirigeants compte tenu de l'évaluation et de l'atteinte des objectifs définis pour chaque collaborateur. Elles sont versées en fonction de la rentabilité de la Société et de la performance individuelle (performance individuelle et collective, contribution au développement interne de la société, respect des processus et procédures, attitude à l'égard des autres collaborateurs...).

Le contrôle de la politique de rémunération et de son application s'inscrit dans les procédures et le plan annuel de contrôle.

La politique de rémunération fait l'objet d'une revue périodique par les dirigeants et d'une évaluation, au moins annuellement et à l'occasion de tout changement dans l'organisation ou le périmètre d'activité de la Société.

Ensemble des collaborateurs 18 collaborateurs	Salaires en K€ (salaires bruts hors charges patronales)	Commentaires
Salaires fixes	1 530	Montant annuel, incluant les augmentations et les primes versées lesquelles récompensent le mérite professionnel et non la performance des produits gérés*.
Total	1 530	

* Les éléments de rémunération alloués aux collaborateurs sont prévus au budget adopté par les Associés.

Partie variable : NEANT

Appliquant le principe de proportionnalité, AGRICA ÉPARGNE ne procède pas à un affichage plus précis des rémunérations. En effet, compte tenu de la taille de la société, cet affichage pourrait permettre de déduire des rémunérations individuelles.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

ANNEX IV

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : AGRICA EPARGNE EQUILIBRE

Identifiant d'entité juridique : 969500C1241CLKXAZN82

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable? [cocher et compléter comme il convient; le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur d'investissements durables]	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont été atteintes.

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales à travers l'analyse des stratégies extra-financières (environnementales, sociales et de gouvernance) mises en œuvre par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents dans lesquels le fonds investit.

Le respect des caractéristiques ESG au sein du portefeuille se traduit à travers l'atteinte d'un principal indicateur de durabilité qui est la part de l'encours investi des fonds relevant de l'article 8 et/ou de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088. Cette part doit être de 60% minimum de l'encours investi.

Le deuxième indicateur de durabilité retenu pour mesurer le respect des caractéristiques ESG du portefeuille est le score ESG moyen du fonds. Ce score est issu du processus de due diligence réalisé sur chaque fonds sous-jacent, à l'issue duquel chacun reçoit une note ESG sur une échelle à trois niveaux : limité (1), intermédiaire (2) ou robuste (3). Le score ESG moyen du fonds est ensuite calculé en pondérant la note de chaque fonds sous-jacent par son encours au sein du portefeuille. Pour répondre au critère fixé, le fonds doit obtenir un score ESG moyen supérieur ou égal à 2 sur une échelle allant de 1 à 3.

Le fonds Agricola Epargne Equilibré est un fonds de fonds et dépend donc de l'approche ESG sous-jacents dans lequel il est investi, et dont il ne fait pas la synthèse en transparence.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Durant toute la période 2025 le fonds a respecté son engagement d'investissement de 60% de son actif net dans des fonds relevant de l'article 8 et/ou de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088.

Au 31 décembre 2025, la part de l'encours investi dans des fonds relevant de l'article 8 et/ou de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088, était de 88% de son actif net total.

Par ailleurs, le fonds a respecté son engagement en matière de score ESG, en atteignant une note de 3 sur 3 (supérieure au minimum requis de 2 sur 3), sur la base des fonds détenus au 31 décembre 2025.

● **...et par rapport aux périodes précédentes (moyenne des trimestres de l'année)?**

Le fonds relevant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 depuis le 1 septembre 2025, nous n'avons à ce jour pas d'historicité.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Fonds ne s'engage pas à faire des investissements durables au sens SFDR et l'alignement minimum sur la taxonomie de l'UE des investissements du Fonds est de 0%.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le Fonds ne s'engage pas à faire des investissements durables au sens SFDR et l'alignement minimum sur la taxonomie de l'UE des investissements du Fonds est de 0%.

— **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Non applicable

— **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Non applicable

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit ne prend pas en compte les principales incidences négatives.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier (au 31/12/2025) ?

Les principaux investissements de ce produit financier au 31/12/2025 sont :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir au 31/12/2025

Nom du sous-jacent	ISIN	% d'actifs
SCHELCHER SH TERM C	FR0007015169	1,0%
SIENNA MONET ISR I	FR0012008688	5,5%
LZD CDT OPP PVCEUR	FR0013432143	1,7%
NB-UL SH EB-EURIA	IE00BFZMJT78	0,6%
CANDRIAMB CO IEURC	LU0151325312	3,0%
AMUNDI FD MT SC	LU0518422273	4,1%
BLUEBAY INVEST GR EU	LU0549539178	5,1%
GEUROPECONVERTICEUR	LU0571100584	0,9%
Exane Funds 2 Exane	LU0616900691	2,6%
AISEGBDIEC	LU1050469870	8,0%
LYXOR CORE MSCI EMU	LU1646361276	7,4%
DNCA INV-ALPHA BDS I	LU1694789378	4,3%
INDAMEUAIC	LU1832175001	2,7%
CPRIGGM AEURH A	LU1989765638	1,4%
ESIF-M&G EC-AEURA	LU2255705829	2,8%
ASEDUCITETFC	LU3038520774	0,7%
AGRICA EP EURO SEL	FR0007372206	8,9%
PRAIRIAL	FR0007441407	10,1%
FAGUS	FR0007456330	15,1%
ASTRIA	FR0007463781	7,5%
COV.FIN.OBL.CV I 4D	FR0011070762	0,9%
AGRI EPAR EU RESPO B	FR0013529856	3,8%

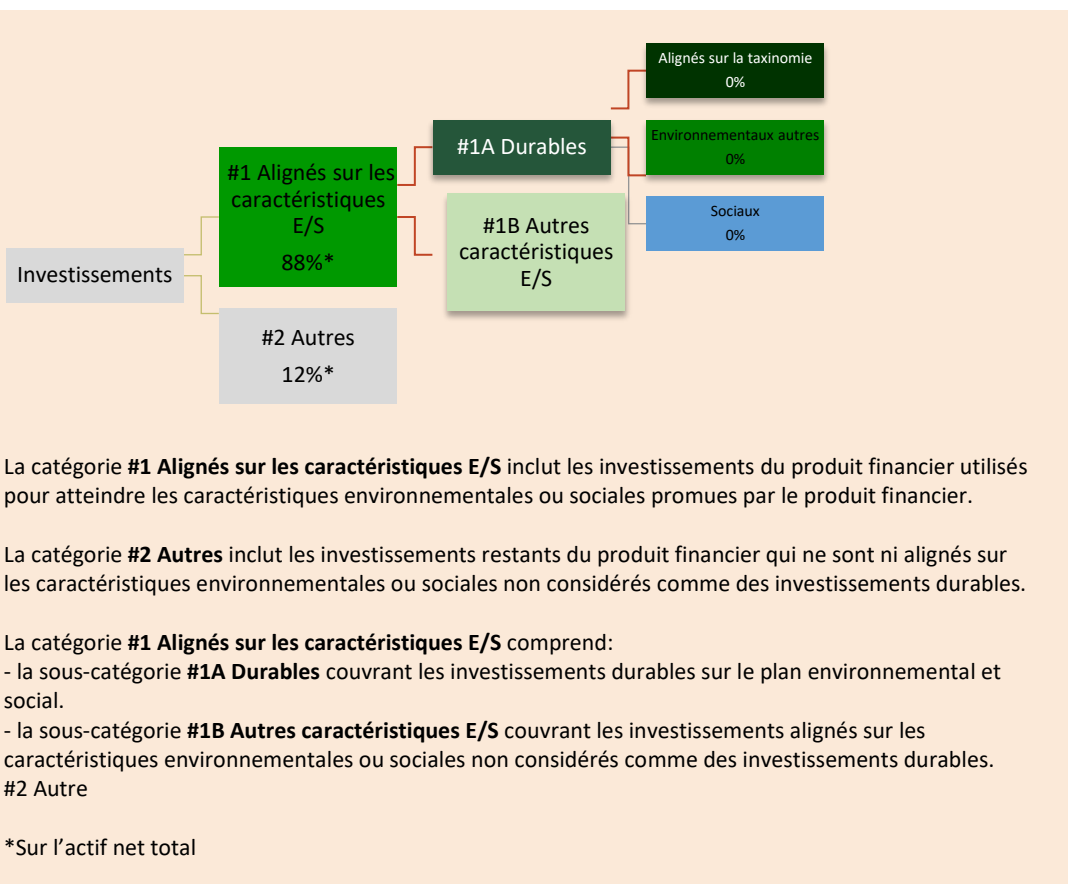


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

Le Fonds ne s'engage pas à faire des investissements durables au sens SFDR et l'alignement minimum sur la taxonomie de l'UE des investissements du Fonds est de 0%.

Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales non considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
 - la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales non considérés comme des investissements durables.
- #2 Autre

*Sur l'actif net total

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de GES correspondent aux meilleures performances.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés (moyenne des trimestres de l'année)?

Non applicable



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le fonds AGRICA EPARGNE Equilibré ne prend aucun engagement d'alignement sur la taxonomie de l'UE.

Ainsi le pourcentage d'engagement minimal du Fonds est de 0%.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire confirmées à la taxinomie de l'UE² ?**

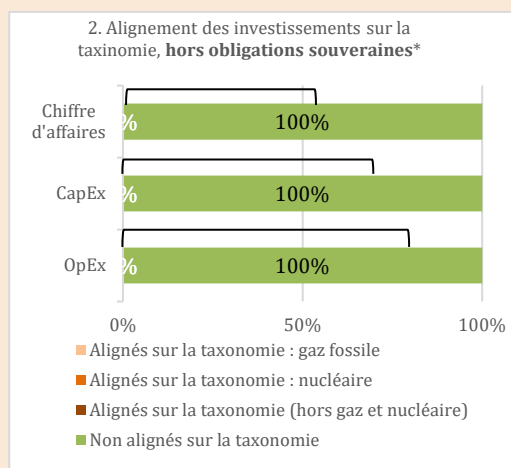
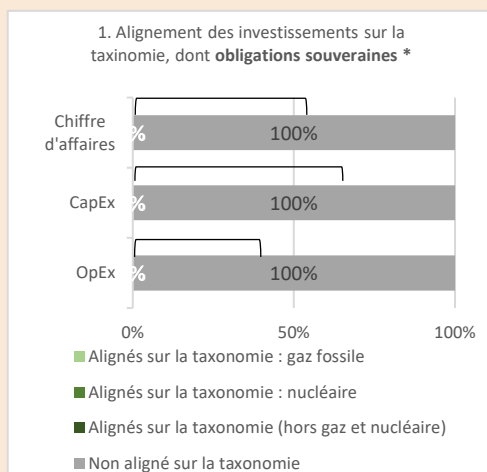
- Oui :
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

O



***Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.**

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront confirmées à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont confirmés à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE^o 2022/1214 de la Commission).



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

Non applicable



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds ne s'engage pas à faire des investissements durables au sens SFDR et l'alignement minimum sur la taxinomie de l'UE des investissements du Fonds est de 0%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « #1B Autres caractéristiques E/S » concerne les investissements qui ont pour finalité d'appliquer les caractéristiques ESG décrit en première question de l'annexe.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales non considérés comme des investissements durables.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

AGRICA EPARGNE déploie des moyens humains, techniques et de recherches internes et externes afin de pouvoir mettre en œuvre cette approche de façon continue.

AGRICA EPARGNE a recours à des prestataires et fournisseurs de données afin d'accéder aux notations de 5 000 à 11000 émetteurs selon les lignes de recherches et classe d'actifs : ISS ESG, MSCI, Iceberg DataLab, Bloomberg, Urgewald, Proxinvest, Deloitte.

En vue de favoriser le respect des caractéristiques ESG, AGRICA EPARGNE a poursuivi en 2025 ses analyses et sa politique d'engagement à travers le dialogue avec les sociétés de gestion des fonds sous-jacent.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

L'indice de référence n'a pas été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

L'indice de référence d'AE Equilibré est le suivant :

- 30% de l'indice Bloomberg EuroAgg Treasury Total Return Index Value Unhedged EUR
- 20% €STR
- 50% de l'indice MSCI EMU Net (dividendes réinvestis)

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence (moyenne des trimestres de l'année)?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Non applicable



AGRICA EPARGNE EQUILIBRE

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

**AGRICA EPARGNE EQUILIBRE
FONDS D'EPARGNE SALARIALE**
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SAS AGRICA EPARGNE
21, rue de la Bienfaisance
75382 PARIS CEDEX 08

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale AGRICA EPARGNE EQUILIBRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

AGRICA EPARGNE EQUILIBRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

AGRICA EPARGNE EQUILIBRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé	0,00	0,00
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	39 522 847,05	35 689 488,42
OPCVM	21 193 656,86	21 748 781,56
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	18 329 190,19	13 940 706,86
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instrument financiers à terme (G)	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	39 522 847,05	35 689 488,42
Créances et comptes d'ajustement actifs	146 745,29	0,00
Comptes financiers	906 191,03	658 508,42
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 052 936,32	658 508,42
Total de l'actif I+II	40 575 783,37	36 347 996,84

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	37 492 100,33	34 787 580,06
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	2 833 115,69	1 449 252,68
Capitaux propres I	40 325 216,02	36 236 832,74
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	40 325 216,02	36 236 832,74
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	250 567,35	111 164,10
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	250 567,35	111 164,10
Total Passifs : I+II+III+IV	40 575 783,37	36 347 996,84

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	0,00	0,00
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	1 624,18	9 666,31
Sous-total produits sur opérations financières	1 624,18	9 666,31
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	-122,26
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	-122,26
Total revenus financiers nets (A)	1 624,18	9 544,05
Autres produits :		
Frais pris en charge par l'entreprise	0,00	0,00
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-439 401,72	-408 383,89
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-439 401,72	-408 383,89
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-437 777,54	-398 839,84
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-8 951,67	-9 354,05
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-446 729,21	-408 193,89
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	1 436 929,91	817 934,95
Frais de transactions externes et frais de cession	-7 053,44	-4 512,81
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	1 429 876,47	813 422,14
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	25 392,48	36 329,92
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	1 455 268,95	849 752,06

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	1 785 538,43	951 076,06
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	1 785 538,43	951 076,06
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	39 037,52	56 618,45
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	1 824 575,95	1 007 694,51
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	2 833 115,69	1 449 252,68

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le FCPE a pour objectif, sur un horizon de trois à cinq ans minimum, de surperformer l'indicateur de référence suivant:

- 30% de l'indice Bloomberg EuroAgg Treasury Total Return Index Value Unhedged EUR
- 20% €STR
- 50% de l'indice MSCI EMU Net (dividendes réinvestis)

L'indice Bloomberg EuroAgg Treasury Total Return Index Value Unhedged EUR et l'€STR représentent la poche taux du fonds : l'indice Bloomberg EuroAgg Treasury Total Return Index Value Unhedged EUR est un indicateur de l'évolution des dettes souveraines de la zone euro et est représentatif des marchés obligataires de cette zone ; l'€STR est un indicateur de l'évolution du marché monétaire.

Le MSCI EMU Net représente la poche actions du fonds : c'est un indice représentatif des marchés actions des pays de la zone euro.

L'administrateur de l'indice Bloomberg EuroAgg Treasury Total Return Index Value Unhedged EUR est Bloomberg Index Services Limited. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet www.bloomberg.com.

L'indicateur de référence du marché monétaire, l'indice €STR (Euro short-term rate), est un taux de référence monétaire pour la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et disponible sur les sites d'information financière.

L'administrateur de l'indice MSCI EMU Net est MSCI Limited. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet www.msci.com.

AGRICA EPARGNE Equilibré est géré dans le cadre d'une gestion de type profilée et ses performances peuvent s'écarter de son indice de référence.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	29 476 380,50	28 112 036,29	32 674 970,63	36 236 832,74	40 325 216,02
Part AGRICA EPARGNE EQUILIBRE A en EUR					
Actif net	29 476 380,50	27 047 616,84	31 139 644,02	34 005 405,91	37 669 275,41
Nombre de titres	487 333,572	514 011,497	539 529,341	565 880,256	583 097,017
Valeur liquidative unitaire	60,485	52,620	57,716	60,092	64,602
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	4,68	-0,77	2,03	1,40	2,33
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,69	-0,71	-0,64	-0,70	-0,74
Part AGRICA EPARGNE EQUILIBRE GA en EUR					
Actif net	0,00	1 064 419,45	1 535 326,61	2 231 426,83	2 655 940,61
Nombre de titres	0,00	20 157,794	26 308,336	36 448,099	40 052,520
Valeur liquidative unitaire	0,00	52,804	58,358	61,222	66,311
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	-0,08	2,05	1,42	2,38
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	-0,09	-0,22	-0,25	-0,28

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Conformément à l'instruction n°2011-21 du 21 décembre 2011 de l'Autorité des Marchés Financiers, les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise, les obligations et les titres de créances négociables non admis aux négociations sur un marché réglementé sont évalués suivant la méthode de valorisation déterminée par un expert indépendant.

Toutefois, les obligations émises par l'entreprise non admises aux négociations sur un marché réglementé peuvent être évaluées à leur valeur nominale augmentée du coupon couru si le contrat d'émission comporte l'engagement par la société émettrice de racheter des titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande du souscripteur.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Les commissions de gestion indirectes sont fixées à 1.50 % TTC maximum l'an de l'actif net des OPCVM et FIVG sous-jacents dans lesquels investit le fonds.

Les souscriptions et rachats dans ces OPCVM et FIVG seront opérés sans droit d'entrée ni droit de sortie (exceptés ceux acquis à l'OPCVM ou au FIVG).

Tableau récapitulatif des frais de fonctionnement et de gestion du fonds

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion financière ^[1] et frais administratifs externes à la société de gestion ^[2]	Actif net	Part A : 1,40% TTC taux maximum	A la charge du FCPE
			Part PER GA : 0,45%TTC taux maximum	
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net des OPCVM/FIVG sous-jacents	Part A : 1,50% TTC taux maximum	A la charge du FCPE
			Part PER GA : 1,50% TTC taux maximum	
3	Commissions de mouvement		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 2 652€ , ils sont pris en charge par le fonds.

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds. Des frais de RTO (routage et transmission d'ordres), calculés sur le montant des transactions de marché et perçus par Amundi Intermédiation en rémunération de ses services d'exécution, ont été payés par le fonds à hauteur de 3 894,59 Euros.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part AGRICA EPARGNE EQUILIBRE GA	Capitalisation	Capitalisation
Part AGRICA EPARGNE EQUILIBRE A	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	36 236 832,74	32 674 970,63
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	5 226 843,23	5 286 476,67
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-3 916 097,31	-3 090 272,92
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-437 777,54	-398 839,84
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 429 876,47	813 422,14
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1 785 538,43	951 076,06
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	40 325 216,02	36 236 832,74

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part AGRICA EPARGNE EQUILIBRE A		
Parts souscrites durant l'exercice	76 558,786	4 785 283,88
Parts rachetées durant l'exercice	-59 342,025	-3 704 186,25
Solde net des souscriptions/rachats	17 216,761	1 081 097,63
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	583 097,017	
Part AGRICA EPARGNE EQUILIBRE GA		
Parts souscrites durant l'exercice	6 915,975	441 559,35
Parts rachetées durant l'exercice	-3 311,554	-211 911,06
Solde net des souscriptions/rachats	3 604,421	229 648,29
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	40 052,520	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part AGRICA EPARGNE EQUILIBRE A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part AGRICA EPARGNE EQUILIBRE GA	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
AGRICA EPARGNE EQUILIBRE A QS0009086446	Capitalisation	Capitalisation	EUR	37 669 275,41	583 097,017	64,602
AGRICA EPARGNE EQUILIBRE GA FR0014009SK6	Capitalisation	Capitalisation	EUR	2 655 940,61	40 052,520	66,311

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	906,19	0,00	0,00	0,00	906,19
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	906,19

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]]3 - 6 mois]]6 - 12 mois]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]]5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	906,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	906,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<p>Opérations figurant à l'actif du bilan</p> <p>Dépôts</p> <p>Instruments financiers à terme non compensés</p> <p>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</p> <p>Créances représentatives de titres donnés en garantie</p> <p>Créances représentatives de titres financiers prêtés</p> <p>Titres financiers empruntés</p> <p>Titres reçus en garantie</p> <p>Titres financiers donnés en pension</p> <p>Créances</p> <p> Collatéral espèces</p> <p> Dépôt de garantie espèces versé</p> <p>Opérations figurant au passif du bilan</p> <p>Dettes représentatives des titres donnés en pension</p> <p>Instruments financiers à terme non compensés</p> <p>Dettes</p> <p> Collatéral espèces</p>		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0013529856	AGRICA EPARGNE EURO RESPONSABLE B	AGRICA EPARGNE	Actions Euro	France	EUR	1 522 534,80
FR0007372206	AGRICA EPARGNE EURO SELECTION	AGRICA EPARGNE	Actions internationales	France	EUR	3 608 464,20
LU1646361276	MULTI UNITS LUXEMBOURG SICAV LYXOR CORE MSCI EMU DR UCITS ET	Amundi Luxembourg S.A.	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	2 985 976,88
LU3038520774	Amundi Stoxx Europe Defense UCITS ETF C	AMUNDI LUXEMBOURG SA	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	282 158,45
LU0518422273	AF EURO GVT RESPONS BD I EUR C	AMUNDI LUXEMBOURG SA	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	1 646 333,26
LU1050469870	AMUNDI EURO GOUV BD - IE C	AMUNDI LUXEMBOURG SA	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	3 224 926,59
FR0007015169	SHELCHER SHORT TERM Part C	ARKEA ASSET MANAGEMENT	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	389 153,16
LU0549539178	BLUEBAY INVEST GR EURO GV-IEUR	BLUEBAY FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	2 072 019,22
LU0151325312	CANDRIAM BONDS CREDIT OPPORTUNITIES I EUR ACC	CANDRIAM	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	1 196 537,28
FR0011070762	COVEA OBLIGATIONS CONVERTIBLES I	COVÉA FINANCE	Fonds / Obligations	France	EUR	347 168,64
LU1989765638	CPR Invest - Global Gold Mines A EURH A	CPR Asset Management	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	560 141,37
FR0007463781	ASTRIA FCP	CPR Asset Management	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	3 029 388,90
LU1694789378	DNCA INVEST-ALPHA BONDS CLASS I	DNCA FINANCE	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	1 724 128,56
LU0616900691	Exane Funds 2 Exane Pleiade Fund A EUR Accumulation	EXANE ASSET MANAGEMENT	Equity market neutral	Luxembourg	EUR	1 061 650,08
FR0007456330	FAGUS	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Actions Euro	France	EUR	6 085 998,49
LU0571100584	GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE - IC EUR	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	354 450,16
LU1832175001	INDEPENDANCE AM EUROPE SMALL CLASSE I (C)	INDEPAM	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	1 071 269,87

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0007441407	PRAIRIAL	Lazard Frères Gestion SAS	Actions Euro	France	EUR	4 082 803,80
FR0013432143	LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES - Action PVC EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	693 328,56
LU2255705829	ESIF-M&G EU CRD INV-A EUR A	M&G LUXEMBOURG S.A.	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	1 133 268,18
IE00BFZMJT78	NEUBERGER BRM UL SH ET EB EUR IA	NEUBERGER BERMAN ASSET MANAGEMENT IR	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	233 896,67
FR0012008688	SIENNA MONETAIRE Part I	SIENNA GESTION	Monétaire Euro	France	EUR	2 217 249,93
Total						39 522 847,05

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	146 745,29
Total des créances		146 745,29
Dettes		
	Achats à règlement différé	80 262,54
	Rachats à payer	55 840,65
	Frais de gestion fixe	114 464,16
Total des dettes		250 567,35
Total des créances et des dettes		-103 822,06

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part AGRICA EPARGNE EQUILIBRE A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	428 316,46
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part AGRICA EPARGNE EQUILIBRE GA	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	11 085,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			5 130 999,00
	FR0013529856	AGRICA EPARGNE EURO RESPONSABLE B	1 522 534,80
	FR0007372206	AGRICA EPARGNE EURO SELECTION	3 608 464,20
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			5 130 999,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-446 729,21	-408 193,89
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	-446 729,21	-408 193,89
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-446 729,21	-408 193,89

Part AGRICA EPARGNE EQUILIBRE A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-435 330,97	-398 799,39
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-435 330,97	-398 799,39
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-435 330,97	-398 799,39
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-435 330,97	-398 799,39
Total	-435 330,97	-398 799,39
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part AGRICA EPARGNE EQUILIBRE GA

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-11 398,24	-9 394,50
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-11 398,24	-9 394,50
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-11 398,24	-9 394,50
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-11 398,24	-9 394,50
Total	-11 398,24	-9 394,50
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 455 268,95	849 752,06
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	1 455 268,95	849 752,06
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 455 268,95	849 752,06

Part AGRICA EPARGNE EQUILIBRE A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 359 780,51	797 681,61
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 359 780,51	797 681,61
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 359 780,51	797 681,61
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1 359 780,51	797 681,61
Total	1 359 780,51	797 681,61
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part AGRICA EPARGNE EQUILIBRE GA

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	95 488,44	52 070,45
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	95 488,44	52 070,45
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	95 488,44	52 070,45
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	95 488,44	52 070,45
Total	95 488,44	52 070,45
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			39 522 847,05	98,01
OPCVM			21 193 656,86	52,56
Gestion collective			21 193 656,86	52,56
AF EURO GVT RESPONS BD I EUR C	EUR	1 217	1 646 333,26	4,08
AMUNDI EURO GOUV BD - IE C	EUR	29 481	3 224 926,59	7,99
Amundi Stoxx Europe Defense UCITS ETF C	EUR	50 141	282 158,45	0,70
BLUEBAY INVEST GR EURO GV-IEUR	EUR	12 127	2 072 019,22	5,14
CANDRIAM BONDS CREDIT OPPORTUNITIES I EUR ACC	EUR	4 612	1 196 537,28	2,97
COVEA OBLIGATIONS CONVERTIBLES I	EUR	12	347 168,64	0,86
CPR Invest - Global Gold Mines A EURH A	EUR	2 979	560 141,37	1,39
DNCA INVEST-ALPHA BONDS CLASS I	EUR	12 658,8	1 724 128,56	4,28
ESIF-M&G EU CRD INV-A EUR A	EUR	11 145	1 133 268,18	2,81
Exane Funds 2 Exane Pleiade Fund A EUR Accumulation	EUR	72	1 061 650,08	2,63
GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE - IC EUR	EUR	191	354 450,16	0,88
INDEPENDANCE AM EUROPE SMALL CLASSE I (C)	EUR	4 609	1 071 269,87	2,66
LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES - Action PVC EUR	EUR	508	693 328,56	1,72
MULTI UNITS LUXEMBOURG SICAV LYXOR CORE MSCI EMU DR UCITS ET	EUR	175 922	2 985 976,88	7,40
NEUBERG BRM UL SH ET EB EUR IA	EUR	1 981	233 896,67	0,58
SCHELCHER SHORT TERM Part C	EUR	1 342	389 153,16	0,97
SIENNA MONETAIRE Part I	EUR	20 521	2 217 249,93	5,50
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne			18 329 190,19	45,45
Gestion collective			18 329 190,19	45,45
AGRICA EPARGNE EURO RESPONSABLE B	EUR	1 005	1 522 534,80	3,78
AGRICA EPARGNE EURO SELECTION	EUR	11 090	3 608 464,20	8,95
ASTRIA FCP	EUR	5 178	3 029 388,90	7,51
FAGUS	EUR	5 681	6 085 998,49	15,09
PRAIRIAL	EUR	3 785	4 082 803,80	10,12
Total			39 522 847,05	98,01

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	39 522 847,05
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	1 052 936,32
Autres passifs (-)	-250 567,35
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	40 325 216,02

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part AGRICA EPARGNE EQUILIBRE A	EUR	583 097,017	64,602
Part AGRICA EPARGNE EQUILIBRE GA	EUR	40 052,520	66,311



AGRICA EPARGNE EQUILIBRE

ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Composition de l'actif au 31 décembre 2025



ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Composition de l'actif au 31 décembre 2025

AGRICA EPARGNE EQUILIBRE
FONDS D'EPARGNE SALARIALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SAS AGRICA EPARGNE
21, rue de la Bienfaisance
75382 PARIS CEDEX 08

En notre qualité de commissaire aux comptes du fonds d'épargne salariale AGRICA EPARGNE EQUILIBRE, et en application des dispositions de l'article L.214-24-49 du Code monétaire et financier relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 31 décembre 2025 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons du fonds d'épargne salariale acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons du fonds d'épargne salariale acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre la présente attestation dans les délais réglementaires compte tenu du délai nécessaire à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			39 522 847,05	98,01
OPCVM			21 193 656,86	52,56
Gestion collective			21 193 656,86	52,56
AF EURO GVT RESPONS BD I EUR C	EUR	1 217	1 646 333,26	4,08
AMUNDI EURO GOUV BD - IE C	EUR	29 481	3 224 926,59	7,99
Amundi Stoxx Europe Defense UCITS ETF C	EUR	50 141	282 158,45	0,70
BLUEBAY INVEST GR EURO GV-IEUR	EUR	12 127	2 072 019,22	5,14
CANDRIAM BONDS CREDIT OPPORTUNITIES I EUR ACC	EUR	4 612	1 196 537,28	2,97
COVEA OBLIGATIONS CONVERTIBLES I	EUR	12	347 168,64	0,86
CPR Invest - Global Gold Mines A EURH A	EUR	2 979	560 141,37	1,39
DNCA INVEST-ALPHA BONDS CLASS I	EUR	12 658,8	1 724 128,56	4,28
ESIF-M&G EU CRD INV-A EUR A	EUR	11 145	1 133 268,18	2,81
Exane Funds 2 Exane Pleiade Fund A EUR Accumulation	EUR	72	1 061 650,08	2,63
GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE - IC EUR	EUR	191	354 450,16	0,88
INDEPENDANCE AM EUROPE SMALL CLASSE I (C)	EUR	4 609	1 071 269,87	2,66
LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES - Action PVC EUR	EUR	508	693 328,56	1,72
MULTI UNITS LUXEMBOURG SICAV LYXOR CORE MSCI EMU DR UCITS ET	EUR	175 922	2 985 976,88	7,40
NEUBERG BRM UL SH ET EB EUR IA	EUR	1 981	233 896,67	0,58
SCHELCHER SHORT TERM Part C	EUR	1 342	389 153,16	0,97
SIENNA MONETAIRE Part I	EUR	20 521	2 217 249,93	5,50
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne			18 329 190,19	45,45
Gestion collective			18 329 190,19	45,45
AGRICA EPARGNE EURO RESPONSABLE B	EUR	1 005	1 522 534,80	3,78
AGRICA EPARGNE EURO SELECTION	EUR	11 090	3 608 464,20	8,95
ASTRIA FCP	EUR	5 178	3 029 388,90	7,51
FAGUS	EUR	5 681	6 085 998,49	15,09
PRAIRIAL	EUR	3 785	4 082 803,80	10,12
Total			39 522 847,05	98,01

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	39 522 847,05
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	1 052 936,32
Autres passifs (-)	-250 567,35
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	40 325 216,02

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part AGRICA EPARGNE EQUILIBRE A	EUR	583 097,017	64,602
Part AGRICA EPARGNE EQUILIBRE GA	EUR	40 052,520	66,311